

Nombre de membres

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Excusés représentés : 0
- Absents : 3
- Votants : 7 Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 17 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de novembre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique
 GIROUD Florence GENTES Laurent GRAIL Jérôme
 PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance : PERBET Yoann

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Monsieur le Maire rappelle que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales prévoit :

« ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

Dépenses d'investissement 2023

Chapitre	Crédits votés au BP 2023 (crédits ouverts)	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2023	Montant total à prendre en compte
D/204	8 200 €	0	8 200 €
D/21	105 013.48 €	0	105 013.48 €
TOTAL			113 213.48 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées 113 213.48 * 25% = 28 303.37 €

AR Prefecture

043-214301442-20231123-2023_030-DE
Reçu le 05/12/2023

Le conseil municipal autorise, jusqu'à l'adoption du budget 2024, le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 28 303.37 €, répartis de la façon suivante :

Chapitre/Article	Libellé	Montant
2131	Bâtiments Publics	4 000 €
2132	Bâtiments Privés	8 000 €
2135	Installations générales, agencement, aménagement	11 303 €
2151	Réseaux de voirie	4 000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 000 €
TOTAL		28 303 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide**, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES



AR Prefecture

043-214301442-20231123-2023_030-DE
Reçu le 05/12/2023